

Ce que révèle l'enquête sur les projets d'attentats de l'ultradroite visant des musulmans

Les préparatifs d'attaques étaient assez avancés. Les militants envisageaient notamment d'empoisonner de la nourriture

halal.

LE MONDE | 04.09.2018 à 10h36 • Mis à jour le 04.09.2018 à 17h40 | Par Elise Vincent

La plupart se sont défendus en disant qu'il s'agissait de simples « fantasmes », d'« illusions », de « vœux pieux ». « On a tous nos démons », a concédé un autre, maladroitement, devant les enquêteurs. Deux mois après l'interpellation, entre le 24 juin et le 23 juillet, de treize membres (dix hommes et trois femmes) d'un groupuscule d'extrême droite, soupçonnés de vouloir commettre des attentats en France contre des musulmans, Le Monde a pu prendre connaissance de leurs premières déclarations devant la justice. Des procès-verbaux qui permettent de mieux cerner les intentions de ces militants âgés de 32 à 69 ans, très éloignés des partis politiques, aux confins du survivalisme, de la dérive collective, et en proie à de véritables bouffées meurtrières pour certains.

Lire aussi : Soupçons d'attentats contre des musulmans : dix membres de l'ultradroite mis en examen

En réalité, trois types de projets d'attentat avec des débuts de préparatifs ont été découverts par les enquêteurs lors de leurs investigations sur ce groupuscule qui s'était baptisé « Action des forces opérationnelles » (AFO). Certains apparaissent plus improbables que d'autres. Mais plusieurs membres de l'organisation avaient sérieusement commencé à réfléchir à leur mise en œuvre. Le premier visait à tuer « deux cents imams radicaux », le second à « empoisonner » de la nourriture halal dans des supermarchés, le troisième à jeter des grenades sur diverses cibles musulmanes : fidèles lors de prières de rue, librairies de littérature salafiste ou encore automobilistes identifiés après avoir remonté une file de véhicules à scooter. Des projets plusieurs fois évoqués de façon détaillée en réunion.

Le parquet de Paris s'est étonné que, sur ces treize individus aux profils hétéroclites – entrepreneurs, ex-militaires, mathématicien... –, mis en examen pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle », la plupart aient été remis en liberté et placés sous contrôle judiciaire faute de charges suffisantes. A commencer par leur chef revendiqué, Guy Sibra, 64 ans, policier à la retraite. Les soupçons à l'encontre de son groupuscule n'en demeurent pas moins révélateurs de la tenace haine anti-musulmans qui agitait ce réseau revendiquant des effectifs d'une « centaine » de personnes. Quatre des treize militants sur lesquels pèsent les accusations les plus graves demeurent toujours en détention provisoire.

Stages pour « résister à l'islam »

Si ce dossier d'instruction est emblématique d'une chose, c'est d'ailleurs bien de la montée en puissance des aspirations violentes d'une certaine extrême droite française, sur fond de perte de vitesse du Rassemblement national (ex-FN). Bon nombre des prévenus sont des « déçus » du parti. Un contexte qui avait déjà conduit Logan Nisin, ce chaudronnier intérimaire de 22 ans installé dans le sud de la France, à créer sa propre cellule, démantelée en 2017. L'affaire d'AFO illustre en creux une radicalisation d'un genre nouveau à l'ultradroite, alors qu'a débuté, mardi 4 septembre, devant les assises de Paris, le procès de trois skinheads accusés du meurtre, en 2013, du militant antifasciste Clément Méric, lors d'une rixe dans la capitale.

Lire aussi : La croisade avortée de Logan N., ou l'histoire d'une tentation terroriste d'ultradroite

AFO, créé en août 2017, était dénué de statuts et n'aura survécu que quelques mois. En 2013, les tueurs présumés de Clément Méric, évoluaient, eux, dans le sillage d'associations officielles proches des milieux d'extrême droite, dissoutes seulement après plusieurs années. AFO recrutait par ailleurs surtout des personnes d'âge mur en privilégiant les profils d'anciens policiers et militaires. Loin des coups de poing, les actions étaient planifiées sur messagerie cryptée. Organisée en « commanderies » régionales, AFO classait ses membres par codes couleur : les « blancs » – simples sympathisants chargés surtout d'alimenter le site Internet – ; les « gris » censés gérer les formations ; et les «

noirs », regroupant les plus aguerris destinés à passer à l'acte.

Officiellement, et dans l'esprit de plusieurs mis en examen, il ne s'agissait que de se former à l'autodéfense. Notamment en cas de nouvelle attaque djihadiste sur le sol français.

« J'ai pris peur suite aux attentats, a confié l'un d'eux, aujourd'hui sous contrôle judiciaire. J'ai fait ça dans un objectif de protéger ma famille. (...) A partir de là, j'ai trouvé ce que je recherchais car ces gens-là m'apportaient la possibilité de pouvoir fuir si jamais il y avait des conflits majeurs en France, je parle de conflits avec l'Islam. »

Une dizaine de stages pour « résister à l'Islam » ont été organisés, notamment à Chablis (Yonne) durant la courte durée de vie d'AFO : des formations de self-défense, de topographie, d'usage de radio, de nœuds marins, etc. Le dernier stage était prévu en août, en Gironde, sous la houlette d'un ex-gendarme.

Rôle ambigu de Guy Sibra

Pour d'autres mis en examen, plus déterminés, il s'agissait plutôt de planifier une véritable « riposte » en cas d'attentat, quel que soit son niveau de gravité. Une réponse envisagée comme « massive et imprévue », d'après un document découvert lors de perquisitions aux domiciles de plusieurs d'entre eux. « Cela devait avoir lieu le même jour et à la même heure », dans toutes les « commanderies », a précisé une mise en cause. Des incantations aux accents mégalomaniaques propres à la rhétorique d'extrême droite, mais qui ont néanmoins inquiété la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), saisie de l'enquête depuis le 13 avril, sur la base de faisceaux d'indices remontant au mois de février.

Les précautions prises par les militants d'AFO pour ne pas être suivis ont même obligé la DGSI, en partenariat avec le service interministériel d'assistance technique, à mener une opération d'infiltration. La justice a donné son accord à cette méthode d'enquête très encadrée. Les treize prévenus en ont été informés lors de leur garde à vue, et un compte rendu d'opération est versé au dossier. Ce rapport met notamment en lumière d'importantes contradictions entre la

défense de certains et la gravité des faits reprochés. Il souligne également le rôle ambigu de M. Sibra : un chef vers lequel tout remontait selon plusieurs prévenus, mais qui a assuré dans un entretien au Parisien, le 31 juillet, n'avoir été au courant d'aucune des dérives mises en cause par la justice.

Lire aussi : Cellule de l'ultradroite démantelée : derrière « Richelieu? » ou « Ferragus? », des militaires, un enseignant, une infirmière

Les militants d'AFO seraient-ils vraiment passés à l'acte ? La plupart détenaient des armes – souvent non déclarées. Mais avaient-ils la volonté réelle de s'en servir ?

« C'était pas très bien défini, mais, à chaque fin de réunion, [Bernard S., responsable de la section parisienne d'AFO, en détention provisoire] rappelait qu'on devait avancer dans le recrutement, dans la localisation des cibles, etc. Toutes les demi-heures, il répétait la même chose, en boucle, a confié l'un des mis en examen, le seul à avoir avoué l'ensemble des faits reprochés. L'association de malfaiteurs terroriste. C'est clairement ce que voulait faire le groupe. Après, c'est des mythes les mecs, ils sont allumés du cerveau. Ils pensent qu'on peut buter des gens comme ça. Je me demande pourquoi je ne me suis pas barré en courant. »

Lire aussi : Pourquoi parle-t-on d'« ultradroite » ?

Pour les projets d'assassinat d'imams qualifiés d'« intégristes », chaque membre d'AFO avait pour mission d'en repérer au moins un avec les moyens du bord. Le chef de la « commanderie » de Paris avait ainsi noté celui de Nanterre, mis en cause dans une affaire de malversation financière. Sur un morceau de papier manuscrit, retrouvé au domicile d'une des femmes du groupe, plusieurs mosquées de Sevran (Seine-Saint-Denis) étaient aussi mentionnées. Mais, face à la difficulté de mener de véritables filatures et compte tenu de l'amateurisme de la plupart des recrues, le projet a été abandonné. « C'était un truc de fou », a assuré benoîtement l'un d'eux, 54 ans, téléopérateur de nuit pour la compagnie de taxis G7, jurant que les projets évoqués relevaient seulement d'une stratégie « marketing » pour attirer des militants... Les ambitions du groupuscule s'étaient reportées

sur l'empoisonnement de produits halal. Le passage à l'acte devait avoir lieu en septembre dans sept ou huit supermarchés situés dans des quartiers « à forte concentration musulmane », selon un compte rendu de l'agent infiltré ayant assisté à une réunion, en juin. Le projet aurait répondu à un mode opératoire précis. « Les femmes seraient chargées de faire les achats et la dépose, habillées en niqab, pour ne pas se faire remarquer et importuner », selon le même procès-verbal. Lors d'une perquisition, les enquêteurs ont découvert un document rédigé par l'une des mises en examen listant à sa manière la façon de procéder : « Accès au magasin, camouflage plaques des véhicules, grimage, accès au rayon halal, pollution des barquettes, remise en rayon... »

Le poison, quant à lui, aurait été injecté « à coups de seringue, piqûre », avec de la mort-aux-rats, le bromadiolone, selon un militant interrogé plus tard. Lors d'une réunion, une femme se présentant comme « naturopathe », a pour sa part proposé de la digitale, une plante médicinale destinée au traitement de l'insuffisance cardiaque. Quelques 120 grammes de feuilles suffisaient pour fabriquer une dose mortelle. Une option finalement abandonnée. Un test sur un animal devait avoir lieu au mois d'août. L'hypermarché Auchan du quartier d'affaires de la Défense (Hauts-de-Seine) et un supermarché d'Athis-Mons (Essonne) semblent avoir fait l'objet d'opérations de repérages.

Grenades explosives

« Ce n'était absolument pas un empoisonnement pour tuer, juste pour rendre nauséeux », s'est défendu en garde à vue le chef de la section francilienne. Plusieurs militants s'étaient pourtant désolidarisés de l'initiative. « Ça pourrait tuer des familles entières, des gens modérés qui n'embêtent personne quoi ! », a expliqué l'une des femmes du groupe, interrogée par les enquêteurs. Les écoutes de la DGSI laissent cependant apparaître une envie persistante d'en découdre chez une poignée de protagonistes : « Moi j'en ai vu à Saint-Germain-en-Laye des nanas voilées. Putain, j'étais là, merde, j'ai rien sur moi, j'avais envie de faire, euh, tu vois ce que je veux dire... », lâche au téléphone un des mis en cause, mi-juin.

C'est donc dans un troisième projet – visant à

jeter des grenades sur diverses cibles « musulmanes » (librairie, automobiliste ou mosquée) – que ces meneurs semblaient s'investir en marge du groupe. L'un d'eux, Daniel R., 32 ans, circulait « sans complexe », selon les enquêteurs, en région parisienne avec une grenade retrouvée sur le siège passager de son véhicule. C'est chez lui aussi, en plus d'un important stock d'armes, qu'un « laboratoire » de fabrication d'explosifs a été retrouvé. Il y transformait des grenades d'airsoft – une activité sportive dans laquelle les participants utilisent des répliques d'armes à feu – en y versant du peroxyde d'acétone (TATP), un explosif. Il s'était entraîné à les utiliser lors de stages en Bourgogne.

D'autres projets violents en sont restés à de simples propos de comptoir lors des réunions mensuelles d'AFO en région parisienne : tel celui de s'en prendre à des djihadistes tout juste sortis de prison, ou au rappeur Médine, dont deux concerts prévus au Bataclan en octobre ont suscité la polémique. La section parisienne d'AFO est ainsi la principale concernée, à ce stade, par les interpellations. Un homme arrêté en Corse est bien soupçonné d'avoir accepté d'aider Bernard S. à se procurer des grenades, mais son cas est marginal. Des explosifs que les deux hommes prenaient soin, tous les deux, d'appeler des « tomates » au téléphone, prétextant un attrait pour les joies du potager.

Conscients que leurs initiatives pouvaient flirter avec les limites admises par la loi, les responsables d'AFO avaient d'ailleurs pensé à recourir aux services d'un avocat, bombardé « responsable juridique » du groupe. En mars 2018, à Senonches (Eure-et-Loir), cet avocat s'est ainsi aventuré dans une formation à destination des militants avec tout un lot de recommandations en cas de garde à vue... à commencer par le droit au silence. Ce juriste, alias Albert de Brissac au sein d'AFO, qui n'est pas poursuivi, s'est notamment fait connaître, en 1997, dans le cadre d'un procès en diffamation, à Paris, où il avait défendu les intérêts de l'ancien dictateur irakien Saddam Hussein.

L'infiltration, une procédure très encadrée

Le recours à une opération d'infiltration dans le cadre d'une instruction judiciaire est une procédure très encadrée qui ne peut se faire que sur autorisation ou après avis du procureur de la République. L'infiltration concerne d'abord un champ

limité d'infractions, souvent les plus graves (terrorisme, trafics de stupéfiants, traite d'être humains, etc.). Elle est autorisée pour une durée de quatre mois renouvelables. L'agent infiltré ne peut inciter à la commission de l'infraction.

Aucune

condamnation ne peut en outre être prononcée sur le seul fondement de ses déclarations et, sous couvert d'anonymat, il peut être confronté aux prévenus.